

APPEL À PROJETS

« Les nouvelles formes d'habitat pour favoriser l'inclusion sociale – Comment et où vieillir ensemble ? »

27 JANVIER – 1ER MARS 2020

CONTEXTE

Après le succès des deux éditions précédentes, la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) propose, pour son **troisième appel à projets**, une thématique sur **les nouvelles formes d'habitat**. L'objectif est de promouvoir et appuyer les initiatives particulièrement pertinentes et innovantes en matière de **logement**.

Les lauréats sélectionnés pourront obtenir un **financement entre 10 000€ et 30 000€**.

L'enveloppe globale de cet appel à projets s'élève à **200 000€**.

[La Fondation des Petits Frères des Pauvres](#), reconnue d'utilité publique et abritante, est la première fondation entièrement dédiée à la cause des personnes âgées démunies et/ou isolées en France.

Forte de l'expertise terrain de son association fondatrice les [Petits Frères des Pauvres](#), qui, depuis 1946, agit aux côtés des personnes âgées souffrant d'isolement, prioritairement les plus démunies, la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) facilite et améliore durablement leurs conditions de vie, notamment en matière de logement et finance des projets en leur faveur.

THÉMATIQUE RETENUE

« Les nouvelles formes d'habitat pour favoriser l'inclusion sociale – Comment et où vieillir ensemble ? »

Le logement est l'axe historique de la Fondation, il est un facteur déterminant de la qualité de vie des personnes âgées. L'habitat conditionne à la fois l'autonomie des personnes et le maintien des relations sociales. **Si le logement n'est plus adapté, il peut devenir un facteur aggravant de fragilité, un générateur d'exclusion et de précarité.**

Comme le révèle le [24ème rapport de la Fondation Abbé Pierre](#), le mal logement est en très forte croissance en France. **L'enjeu pour la Fondation des Petits Frères des Pauvres est donc de trouver des solutions innovantes de logement ou de maintien à domicile pour les personnes âgées, isolées et démunies.** De plus, la promotion de l'innovation constitue une priorité permanente de la Fondation.

Convaincue du besoin de bien vieillir chez soi, la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) souhaite mettre en valeur des projets visant à promouvoir un habitat inclusif et adapté aux besoins des personnes âgées. Elle lance donc un appel à projets en faveur de l'innovation dans l'habitat. Il a pour objectif d'accompagner les acteurs du logement social à développer un projet favorisant un habitat propice au « Bien vieillir » et à l'inclusion sociale.

Compte tenu de l'objet de la Fondation, **ce troisième appel à projets cible des actions qui accordent une attention particulière à la personne âgée afin de lutter contre la précarité, l'isolement et l'exclusion.** Par ailleurs, la Fondation souhaite accompagner des projets ayant un caractère innovant qui proposent des nouvelles formes d'habitat : colocation solidaire, colocation intergénérationnelle, habitat partagé, inclusif, participatif, logement adapté aux personnes dépendantes, ...

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles :

- **Les organismes français à but non lucratif** qui sont **d'intérêt général** au sens fiscal du terme
- **Les projets** s'inscrivant dans la **thématique** et correspondant aux **critères** de sélection de l'appel à projets
- **Les projets** de création et d'adaptation de **logements** ou de **formes d'habitat** destinés aux personnes âgées
- **Les projets** d'utilité sociale et **entrant dans l'objet social** de la Fondation
- **Les projets** mettant en œuvre une **action concrète** auprès du public cible
- **Les projets** se déroulant en **France**
- **Les projets** ayant un **caractère innovant** : l'innovation recherchée pourra faire appel à des formes architecturales nouvelles et inclusives, à des filières en développement, à l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement ou à des modes d'habiter précurseurs
- **Les projets** favorisant **l'inclusion sociale** : les formes d'habitat proposées doivent permettre aux bénéficiaires de se sentir pleinement intégrés dans la société

Ne sont pas éligibles :

- **Les projets** portés par des équipes de [l'Association des Petits Frères des Pauvres](#) ou [l'Association de Gestion des Etablissements des Petits Frères des Pauvres](#)
- **Les projets** portés par des organismes à **caractère public** (CCAS, CLIC...)
- **Les projets déjà réalisés**, c'est-à-dire dont la phase opérationnelle a été engagée
- **Les projets d'études** ou bien les projets tournés **uniquement** vers la communication, la recherche de fonds, etc.
- **Les projets ayant déjà obtenu un soutien** de la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) ou d'une de ses fondations abritées. Une association ayant déjà reçu un soutien d'une des fondations citées ci-dessus pourra candidater mais pour un nouveau projet ou un projet différent

CRITÈRES DE SÉLECTION

Une attention particulière sera portée sur :

- **Les projets** ayant une **dimension collective** et favorisant la **coopération** et les **partenariats**
- **Les projets** présentant toutes les phases d'action : conception, mobilisation, réalisation, évaluation
- La **pérennité** du modèle économique
- **L'essaimage** et le potentiel de reproductibilité de l'expérimentation
- La prévision d'une démarche d'**évaluation** des résultats
- La place du **bénévolat** dans le projet

FINANCEMENT ET DEPENSES ELIGIBLES

Les aides sont accordées sous la forme d'un **financement annuel** qui fera l'objet d'une convention. Les lauréats sélectionnés pourront obtenir **un financement entre 10 000€ et 30 000€**. **Les dépenses du projet peuvent concerner les coûts relevant de l'investissement** (prestation de maîtrise d'œuvre et d'étude, investissement matériel, numérique, aménagement...) **et de fonctionnement** (hors fonctionnement régulier et missions finançables par les politiques publiques ou relevant d'obligations légales).

Attentive aux difficultés rencontrées par certains acteurs de terrain, la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) peut également financer l'**ingénierie de projet** pour une meilleure structuration des actions, comme par exemple l'intervention d'un consultant dans toutes les phases du projet : structuration, pilotage, partenariats, évaluation...

La Fondation des Petits Frères des Pauvres peut financer tout ou partie du projet : les associations candidates peuvent donc demander un **co-financement**, dans une logique partenariale, ou bien un **financement exclusif**.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier est à remplir sur la [plateforme de demandes de financement en ligne](#). Il devra comporter les pièces justificatives courantes concernant la structure et le projet.

Concernant l'organisme :

- Statuts
- Copie de la parution au J.O.
- Liste à jour des membres du Conseil d'administration
- Rapport d'activité de l'année précédente
- Comptes de l'année précédente (compte de résultat, bilan, annexe)
- Budget prévisionnel de l'année en cours ou de l'année à venir
- Relevé d'identité bancaire
- Attestation sur l'honneur datée et signée du Président indiquant que l'association est d'intérêt général au sens fiscal, ou copie de la réponse des services fiscaux à la demande de rescrit
- Logo de l'organisme (format jpeg)
- Visuels illustrant l'action avec droits à l'image (format jpeg), avec le nom du photographe à mentionner.

Concernant le Projet :

- Budget prévisionnel (dépenses et recettes) faisant apparaître les autres financeurs sollicités et l'état de leurs réponses
- Plan de situation du projet
- Détail des surfaces et des typologies de financement (PLUS, PLAI, PLS,)
- Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération (échéanciers administratifs et opérationnels)
- Tout complément à votre convenance permettant de comprendre vos motivations et vos méthodes de travail

AGENDA

- **27 JANVIER** : Lancement de l'appel à projets
- **1er MARS à 23h00** : Fermeture de l'appel à projets
- **MARS - MAI** : Étude et présélection des projets
- **4 JUIN** : Sélection des lauréats par le Jury
- **30 JUIN** : Cérémonie de remise de prix à Paris

CONTACT

Clotilde Rudent

01 49 23 14 15

fondation.aap@petitsfreresdespauvres.fr



APPEL À PROJETS

Du 27 janvier au 1er mars 2020

COMMENT ET OÙ VIEILLIR ENSEMBLE ?

FONDATION
PETITS FRÈRES
DES PAUVRES



fondation.petitsfreresdespauvres.fr